

1. C-236/08, Google France et Google (arrêt de la Cour – grande chambre – du 23 mars **2010**)

« Marques – Internet – Moteur de recherche – Publicité à partir de mots clés ('keyword advertising') – Affichage, à partir de mots clés correspondant à des marques, de liens vers des sites de concurrents des titulaires desdites marques ou vers des sites sur lesquels sont proposés des produits d'imitation – Directive 89/104/CEE – Article 5 – Règlement (CE) n° 40/94 – Article 9 – Responsabilité de l'opérateur du moteur de recherche – Directive 2000/31/CE ('directive sur le commerce électronique') »

2. C-131/12, Google Spain et Google (arrêt de la Cour – grande chambre – du 13 mai **2014**)

« Données à caractère personnel – Protection des personnes physiques à l'égard du traitement de ces données – Directive 95/46/CE – Articles 2, 4, 12 et 14 – Champ d'application matériel et territorial – Moteurs de recherche sur Internet – Traitement des données contenues dans des sites web – Recherche, indexation et stockage de ces données – Responsabilité de l'exploitant du moteur de recherche – Établissement sur le territoire d'un État membre – Portée des obligations de cet exploitant et des droits de la personne concernée – Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Articles 7 et 8 »

3. C-136/17, GC e.a. (Déréférencement de données sensibles) (arrêt de la Cour – grande chambre – du 24 septembre **2019**)

« Renvoi préjudiciel – Données à caractère personnel – Protection des personnes physiques à l'égard du traitement de ces données figurant sur des pages web – Directive 95/46/CE – Règlement (UE) 2016/679 – Moteurs de recherche sur Internet – Traitement des données contenues dans des sites web – Catégories de données spécifiques visées à l'article 8 de cette directive et aux articles 9 et 10 de ce règlement – Applicabilité de ces articles à l'exploitant du moteur de recherche – Portée des obligations de cet exploitant au regard desdits articles – Publication des données sur des sites web aux seules fins de journalisme ou d'expression artistique ou littéraire – Incidence sur le traitement d'une demande de déréférencement – Articles 7, 8 et 11 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne »

4. C-507/17, Google (Portée territoriale du déréférencement) (arrêt de la Cour – grande chambre – du 24 septembre **2019**)

« Renvoi préjudiciel – Données à caractère personnel – Protection des personnes physiques à l'égard du traitement de ces données – Directive 95/46/CE – Règlement (UE) 2016/679 – Moteurs de recherche sur Internet – Traitement des données figurant sur des pages web – Portée territoriale du droit au déréférencement »

5. C-682/18, YouTube (arrêt de la Cour – grande chambre – du 22 juin 2021)

« Renvoi préjudiciel – Propriété intellectuelle – Droit d’auteur et droits voisins – Mise à disposition et gestion d’une plateforme de partage de vidéos ou d’une plateforme d’hébergement et de partage de fichiers – Responsabilité de l’exploitant pour des violations de droits de propriété intellectuelle commises par les utilisateurs de sa plateforme – Directive 2001/29/CE – Article 3 et article 8, paragraphe 3 – Notion de “communication au public” – Directive 2000/31/CE – Articles 14 et 15 – Conditions pour bénéficier de l’exonération de responsabilité – Absence de connaissance de violations concrètes – Notification de telles violations en tant que condition à l’obtention d’une ordonnance sur requête »

6. C-460/20, Google (Déréférencement d’un contenu prétendument inexact) (arrêt de la Cour – grande chambre – le 8 décembre 2022)

« Renvoi préjudiciel – Protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel – Directive 95/46/CE – Article 12, sous b) – Article 14, premier alinéa, sous a) – Règlement (UE) 2016/679 – Article 17, paragraphe 3, sous a) – Exploitant d’un moteur de recherche sur Internet – Recherche effectuée à partir du nom d’une personne – Affichage d’un lien menant vers des articles contenant des informations prétendument inexacts dans la liste de résultats de recherche – Affichage, sous la forme de vignettes (*thumbnails*), des photographies illustrant ces articles dans la liste de résultats d’une recherche d’images – Demande de déréférencement adressée à l’exploitant du moteur de recherche – Mise en balance des droits fondamentaux – Articles 7, 8, 11 et 16 de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – Obligations et responsabilités incombant à l’exploitant du moteur de recherche du traitement d’une demande de déréférencement – Charge de la preuve pesant sur le demandeur de déréférencement »